

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2021-174

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2021

Sommaire

84_SNCF_Réseau_Société nationale des chemins de fer français_Réseau / SNCF - Réseau

73-2021-08-04-00013 - Décision de déclassement du domaine public
ferroviaire d'un terrain sis lieudit Les Fontanettes Nord sur la commune de
CHAMBERY, parcelles cadastrées AD 343 et AD 344 (2 pages)

Page 3

84_SNCF_Réseau_Société nationale des chemins
de fer français_Réseau

73-2021-08-04-00013

Décision de déclassement du domaine public
ferroviaire d'un terrain sis lieudit Les Fontanettes
Nord sur la commune de CHAMBERY, parcelles
cadastrées AD 343 et AD 344

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Réf. SPA : RA6421-02 et n°2021-0050

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Auvergne Rhône Alpes.

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 8 mars 2021,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain **non bati** sis à **CHAMBERY** tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte verte, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
73065 CHAMBERY	Les fontanettes nord	AD	343	402
73065 CHAMBERY	Les fontanettes nord	AD	344	190
			TOTAL	592

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la **SAVOIE**.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la **SAVOIE**.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

**Fait à Lyon,
Le**

**Le Directeur Territorial SNCF Réseau
Thomas ALLARY**